

3039

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 4 NOVEMBRE 2015

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) le mercredi 4 novembre 2015.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, commissaires; Pamala Cipton, Sergio Di Marco et Angela Martorana, commissaires-parents; et Stephanie Vucko, directrice générale.

Sont également présents : René Brisson, directeur général adjoint; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Gaëlle Absolonne, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Tina Korb, directrice des Services éducatifs; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Est absent : Robert Dixon, commissaire.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 41

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-151104-CA-0024

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio Di Marco que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2015/11/04-CA-001 soit approuvé tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CC-151104-CA-0025

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 2015-09-23, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

CC-151104-CA-0026

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 2015-10-07, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

| | |
|--|---|
| CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE : | |
| VOIX POUR : | Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi |
| ABSTENTIONS : | Vicky Kaliozakis, Jennifer Maccarone, Ailsa Pehi |

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

4.1 *Rapport de la présidente :*

La présidente présente son rapport mensuel en soulignant ce qui suit :

- sa présence aux cérémonies de remise des diplômes des écoles secondaires Joliette, Laval-Liberty, Laurier et alternative Phoenix. Elle souligne à quel point il est gratifiant de voir les jeunes réussir;
- sa présence à l'inauguration de l'école secondaire Laval Senior;
- la cérémonie *MNA Donation* à l'école primaire John-F.-Kennedy;
- son élection à la présidence de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ);
- l'élection de Suanne Stein Day à la vice-présidence de l'ACSAQ;
- sa participation au Forum des idées – Un système d'éducation pour le 21^e siècle organisé par le Parti libéral du Québec (PLQ);
- le succès remporté par la comédie musicale *Golden Touch*, laquelle regroupait 200 élèves provenant de 26 écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Elle exprime sa reconnaissance à la Ville de Laval, aux parents, aux enseignants et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet événement qui s'inscrivait dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire de la Ville de Laval. La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est le seul groupe anglophone à avoir été invité à participer;
- la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier a remis un exemplaire du livre *Golden Touch* à chaque élève participant.

4.2 *Rapport de la directrice générale :*

La directrice générale informe le conseil des commissaires que la Sûreté du Québec a annoncé aujourd'hui que quatre adolescents du Québec et de l'Ontario avaient été arrêtés relativement aux alertes à la bombe. Elle remercie tous les employés de la commission scolaire qui ont aidé à faire face à cette urgence.

Elle poursuit en soulignant que :

- les journées de grève tenues les 26 et 29 octobre se sont bien déroulées;
- les syndicats des enseignantes et enseignants Laurier (SEL), des professionnelles et professionnels de l'éducation et du personnel de soutien administratif, ainsi que la CSN ont tous un mandat de grève pour les 16 et 17 novembre. La commission scolaire recevra incessamment un avis de grève officiel. Les membres du personnel cadre travailleront à partir de différents emplacements jusqu'à ce que les lignes de piquetage soient dissoutes et pourront ensuite se rendre à leur lieu de travail habituel. Le conseil sera tenu au courant de quand et où les événements se dérouleront;
- dans notre région, le secteur francophone sera en grève les 9 et 10 novembre. La directrice de l'organisation scolaire et du transport a pris des dispositions pour les élèves ayant des besoins particuliers qui fréquentent des établissements situés à l'extérieur du territoire de la commission scolaire. Les écoles de Lanaudière seront ouvertes, mais il n'y aura pas de transport et les parents sont encouragés à reconduire leurs enfants à l'école;
- l'étude de faisabilité pour le complexe de soccer est en cours; le rapport préliminaire devrait être prêt pour le mois de décembre. Ce rapport fournira au conseil les données nécessaires pour déterminer si on peut ou non aller de l'avant avec ce projet;

La présidente souligne que deux commissaires doivent siéger au comité du projet de complexe de soccer et invite les commissaires intéressés à venir la voir après la séance.

- Projet de partenariat pour le centre multiservice : la partenaire de la commission scolaire, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles, s'apprête à rencontrer le sous-ministre concernant ce projet; une démarche que notre commission scolaire n'approuve pas puisqu'il y a encore plusieurs aspects du partenariat pour lesquels aucun consensus n'a été atteint. Le programme *Carpentry* est une source de préoccupations, car il est offert exclusivement par notre commission scolaire dans la région. Les négociations avec la CSSMI se poursuivent;
- Programme pour élèves internationaux : la présidente se rendra en Chine le 29 novembre prochain accompagnée d'un directeur général adjoint. La commission scolaire a été invitée à faire une présentation lors d'une conférence sur la formation professionnelle. Des réunions sont prévues durant le jour et le soir, ainsi qu'une visite de l'ambassade et de centres de formation professionnelle locaux. Un voyage en Inde pour négocier avec Edu Edge pourrait également être planifié si le conseil décide de poursuivre le partenariat avec cet organisme;
- Partenariat avec les Alouettes de Montréal : Le match dédié à la CSSWL a eu lieu le 18 octobre dernier. Les écoles ont reçu un don de 3,00 \$ par billet vendu. Ce partenariat prévoit des visites des joueurs des Alouettes dans les écoles secondaires et les centres d'éducation des adultes, une clinique d'entraîneurs et la visite de cheerleaders dans les écoles primaires pour lire aux enfants;
- Activités scolaires : l'école primaire Twin Oaks a gagné environ 16 000 \$ de livres dans le cadre du programme de financement *Adopt a School*; l'école primaire Arundel déploie des efforts pour augmenter le taux de réussite des élèves de 3^e année en mathématique et organise aussi des journées *Marvelous Mondays* pour les classes d'anglais langue d'enseignement de 2^e année; l'activité parascolaire *Lego League Robotics Challenge* mise en place dans les écoles primaires de Laval; les journées portes ouvertes de l'école secondaire Laval Junior et du CDC Lachute tenues respectivement les 5 et 25 novembre.

4.1.1 Gouvernance et démocratie scolaire :

La présidente présente une proposition sur la gouvernance et la démocratie scolaire.

ATTENDU QUE les changements importants que le gouvernement du Québec prévoit apporter à la structure des commissions scolaires au Québec soulèvent des enjeux importants;

ATTENDU QUE les changements anticipés pourraient remettre en question la gestion efficiente des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec mettra de l'avant une proposition sans jamais avoir consulté sérieusement l'ensemble du réseau scolaire, notamment les commissions scolaires efficientes dont fait partie la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'apprête à abolir la structure publique la plus efficiente parmi les organismes gouvernementaux, et ce, en dépit d'un taux moyen de gestion de 4,4 %;

ATTENDU QUE la démocratie scolaire au Québec pourrait ainsi être appelée à disparaître;

ATTENDU QU'aucune condition gagnante n'a été mise en place pour augmenter la participation des électeurs lors des plus récentes élections scolaires tenues en novembre 2014;

ATTENDU QUE d'autres provinces tiennent simultanément des élections scolaires et municipales avec succès depuis plusieurs années;

ATTENDU l'importance d'un gouvernement local et imputable qui connaît et comprend les besoins de sa clientèle et de la population qu'il représente;

ATTENDU QUE les élus en place sont connus du public et ont gagné leur confiance;

ATTENDU QUE les commissaires élus lors des dernières élections scolaires ont fait le choix de s'investir dans l'éducation et ont fait de l'école publique leur priorité;

ATTENDU QUE les droits de la communauté linguistique minoritaire doivent être respectés, conformément aux dispositions de l'article 23 de la Constitution canadienne et d'une série de décisions de la Cour suprême;

ATTENDU QUE l'équité d'accès aux services en tant que groupe minoritaire doit être maintenue par une représentation imputable;

ATTENDU QUE le droit des contribuables d'être représentés par les élus de leur choix doit être maintenu;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est un gouvernement de proximité auprès de ses communautés;

ATTENDU QUE la gestion des services éducatifs requiert un lien étroit avec les parents et les élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dénonce la remise en question de la démocratie scolaire et d'un gouvernement local imputable et demande au gouvernement du Québec :

- de profiter de l'expérience des autres provinces canadiennes au regard des élections scolaires afin de mettre en place de véritables conditions gagnantes pour la démocratie scolaire, notamment par la tenue simultanée des élections scolaires-municipales;*
- de faire de la réussite et de la persévérance des élèves du Québec une priorité en offrant des conditions gagnantes aux commissions scolaires, à leurs employés et aux parents;*
- de reconnaître les résultats des trois rapports des experts qui font état du haut niveau d'efficacité d'une majorité de commissions scolaires;*
- de reconnaître et de prendre en compte le haut niveau d'efficacité et des taux de réussite de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dans les décisions à venir;*
- de permettre que les élus en place, qui ont développé une expertise, puissent terminer leur mandat en continuant de jouer un rôle important pour l'éducation, et ce, par respect pour la démocratie exprimée;*

ET QUE la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, à toutes les commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la ministre responsable de la région Laval-Laurentides-Lanaudière, ainsi qu'aux députés et maires des municipalités du territoire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

De la discussion qui suit, il ressort que :

- la date d'entrée en vigueur des projets de modification à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) est le 1^{er} juillet 2016, ce qui signifierait que la présidente et les commissaires n'exerceraient plus leurs fonctions et que le gouvernement du Québec remplacerait la structure actuelle;*
- cette structure ne peut pas être remplacée sans consultation préalable et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) fera une recommandation à cet effet. Une consultation nous permettrait d'exposer notre position par rapport à la structure proposée;*
- plusieurs commissions scolaires, des secteurs anglophone et francophone, ont déjà adopté une résolution similaire qui a été transmise aux députés, aux maires, aux autres associations, etc.*

3043

Le commissaire Guy Gagnon propose que la proposition soit amendée pour inclure les taux de diplomation et d'administration de la commission scolaire. Le commissaire Peter MacLaurin accepte cet amendement.

- l'ACSAQ a retenu les services d'un avocat en droit constitutionnel à cette fin. Tous les mémoires reçus seront distribués aux membres de l'ACSAQ;
- le rapport Jennings recommande de maintenir le suffrage universel;
- il faut savoir ce que le gouvernement prévoit faire, parce qu'en ce moment il semblerait que des droits seront retirés, et ce, sans aucune consultation;
- la présidente et les commissaires en place ont posé leur candidature et ont été élus par les électeurs;
- on s'efforce de mettre en valeur les commissions scolaires anglophones et de préserver nos droits.

CC-151104-CA-0027

ATTENDU QUE les changements importants que le gouvernement du Québec prévoit apporter à la structure des commissions scolaires au Québec soulèvent des enjeux importants;

ATTENDU QUE les changements anticipés pourraient remettre en question la gestion efficiente des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec mettra de l'avant une proposition sans jamais avoir consulté sérieusement l'ensemble du réseau scolaire, notamment les commissions scolaires efficientes dont fait partie la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'apprête à abolir la structure publique la plus efficiente parmi les organismes gouvernementaux, et ce, en dépit d'un taux moyen de gestion de 4,4 %;

ATTENDU QUE la démocratie scolaire au Québec pourrait ainsi être appelée à disparaître;

ATTENDU QU'aucune condition gagnante n'a été mise en place pour augmenter la participation des électeurs lors des plus récentes élections scolaires tenues en novembre 2014;

ATTENDU QUE d'autres provinces tiennent simultanément des élections scolaires et municipales avec succès depuis plusieurs années;

ATTENDU l'importance d'un gouvernement local et imputable qui connaît et comprend les besoins de sa clientèle et de la population qu'il représente;

ATTENDU QUE les élus en place sont connus du public et ont gagné leur confiance;

ATTENDU QUE les commissaires élus lors des dernières élections scolaires ont fait le choix de s'investir dans l'éducation et ont fait de l'école publique leur priorité;

ATTENDU QUE les droits de la communauté linguistique minoritaire doivent être respectés, conformément aux dispositions de l'article 23 de la Constitution canadienne et d'une série de décisions de la Cour suprême;

ATTENDU QUE l'équité d'accès aux services en tant que groupe minoritaire doit être maintenue par une représentation imputable;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a un excellent taux de gestion de 4 % et un taux de réussite exceptionnelle de 84 %;

ATTENDU QUE le droit des contribuables d'être représentés par les élus de leur choix doit être maintenu;

3044

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est un gouvernement de proximité auprès de ses communautés;

ATTENDU QUE la gestion des services éducatifs requiert un lien étroit avec les parents et les élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dénonce la remise en question de la démocratie scolaire et d'un gouvernement local imputable et demande au gouvernement du Québec :

- de profiter de l'expérience des autres provinces canadiennes au regard des élections scolaires afin de mettre en place de véritables conditions gagnantes pour la démocratie scolaire, notamment par la tenue simultanée des élections scolaires-municipales;
- de faire de la réussite et de la persévérance des élèves du Québec une priorité en offrant des conditions gagnantes aux commissions scolaires, à leurs employés et aux parents;
- de reconnaître les résultats des trois rapports des experts qui font état du haut niveau d'efficience d'une majorité de commissions scolaires;
- de reconnaître et de prendre en compte le haut niveau d'efficience et des taux de réussite de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dans les décisions à venir;
- de permettre que les élus en place, qui ont développé une expertise, puissent terminer leur mandat en continuant de jouer un rôle important pour l'éducation, et ce, par respect pour la démocratie exprimée;

ET QUE la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, à toutes les commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la ministre responsable de la région Laval-Laurentides-Lanaudière, ainsi qu'aux députés et maires des municipalités du territoire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 *Engagement – Direction des ressources financières :*

La présidente signale que ce sujet a été reporté.

La directrice générale informe le conseil que le poste sera réaffiché.

5.2 *Engagement – Direction adjointe des Services complémentaires :*

La présidente note que ce poste n'est plus disponible.

5.3 *Rémunération des commissaires pour 2015-2016 :*

En réponse à une question du commissaire Peter MacLaurin, la présidente souligne que le décret du gouvernement et les dispositions de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., Chapitre I-13.3) concernant la tenue d'un comité plénier ne sont pas harmonisés. La composition du comité exécutif sera déterminée par le conseil lors de sa séance du 25 novembre et la rémunération pourra alors être revue au besoin. Cette décision est en suspens depuis longtemps et il faut aller de l'avant.

CC-151104-CA-0028

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se compose de neuf (9) commissaires élus, une (1) présidente élue et trois (3) commissaires-parents;

ATTENDU QUE le décret du gouvernement du Québec n° 571-2015, daté du 30 juin 2015, établit les montants annuels maximums pouvant être accordés aux commissaires membres d'un conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité administratif a analysé la répartition des montants annuels maximums proposée pour les commissaires pour 2015-2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le projet de rémunération des commissaires pour 2015-2016, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2015/11/04-CA-001.

Et que cette rémunération soit en vigueur du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

| | |
|---|---|
| CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE : | |
| VOIX POUR : | Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi |
| VOIX CONTRE : | Peter MacLaurin |

6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL**6.1 RESSOURCES MATÉRIELLES****6.1.1 Engagement de professionnels – Projets d'investissement 2015-2016 :**

En réponse aux questions du commissaire Guy Gagnon, le directeur des ressources matérielles précise que ces projets seront réalisés dans le cadre de la mesure maintien des bâtiments, sauf le projet « écoles multiples » dont le financement provient de l'enveloppe AMT. Le projet « écoles multiples » cible six écoles et vise à déterminer si des économies d'énergie sont réalisées.

CC-151007-MR-0029

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s CC-150629-MR-0195, CC-140625-MR-0148, CC-130626-MR-0192 et CC-120627-MR-0188 approuvant respectivement les projets d'investissement prioritaires 2015-2016, 2014-2015, 2013-2014 et 2012-2013 pour ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s CC-140917-MR-0026, CC-140917-MR-0027, CC-140917-MR-0028 et CC-140917-MR-0029 approuvant la banque de professionnels (architectes, ingénieurs civils et en structure, ingénieurs en mécanique et en électricité et ingénieurs en géotechnique) pour les projets dont la somme des honoraires est inférieure à 100 000 \$, conformément au document n° SWLSB-2014/09/17-MR-003 et au document n° SWLSSB-2015/06/29-MR-002;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'engagement des architectes et ingénieurs mentionnés ci-dessous pour la préparation des plans et devis des projets d'investissement énumérés ci-après.

3046

QUE ces services soient payés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, Chapitre C-65.1, r. 9, Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes et Chapitre C-65.1, r. 12, Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs.

QUE, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel de candidatures public pour le choix des entrepreneurs.

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

| PROJETS D'INVESTISSEMENT 2015-2016 | | | | | |
|------------------------------------|--|----------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| ÉCOLE | ALLOCATION DU MEESR | PROJET | PROFESSIONNELS | | |
| | | | ARCHITECTES | INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ | INGÉNIEURS CIVILS ET EN STRUCTURE |
| Laval Senior Academy | 865 787 \$ Mesure 50620 2012-2013 | Toiture | Un Architecture | WSP Canada | WSP Canada |
| | 900 000 \$ Mesure 50620 2014-2015 | | | | |
| | 150 000 \$ Mesure 50620 2014-2015 | Fenêtres | | | |
| | 700 000 \$ Mesure 50620 2014-2015 | Pavage | | | |
| Lake of Two Mountains HS | 475 000 \$ Mesure 50620 2012-2013 | Toiture | François Grenon Architecte inc. | Les Consultants Bellefeuille, Samson, inc. (B.S.A. Groupe Conseil) | S. O. |
| Rosemere HS | 1 000 000 \$ Mesure 50620 2014-2015 | Toiture Phase 2 | Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) inc. | Synthèse Consultants | S. O. |
| McCaig ES | 470 000 \$ Mesure 50620 2013-2014 | Toilettes | Bergeron Bouthillier Architectes | Charland Dubé Robillard Experts Conseils | S. O. |
| | 130 000 \$ Mesure 30850 Accessibilité | | | | |
| St-Vincent (St-Jacques) ES | * 600 000 \$ Mesure 50620 2013-2014 | Toilettes | BergeronThouin Associés Architectes | CBA Experts Conseils | S. O. |
| | 500 000 \$ Mesure 50620 2015-2016 | Cour d'école et stationnement | | | |
| Ste-Agathe Academy | 250 000 \$ Mesure 50620 2014-2015 | Toilettes | Jean-Marc Coursol Architecte | Site Plus | S. O. |
| Hillcrest Academy | 250 000 \$ Mesure 50620 \$ 2013-2014 | Toiture (Phase 2) | Casoni Architecte | GRV Experts-conseils | Les Services EXP inc. |
| | 500 000 \$ Mesure 50620 2014-2015 | | | | |
| | 500 000 \$ Mesure 50620 2014-2015 | Pavage | | | |
| St-Jude ES | 145 000 \$ Mesure 50620 \$ 2013-2014 | Toiture | Le Consortium Dallaire Fregeau Architectes | S. O. | S. O. |

| | | | | | |
|----------------|--------------------------------------|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|-------|
| Ste-Adèle ES | 900 000 \$ Mesure 50620 2015-2016 | Murs extérieurs | L'Écuyer Lefavre Architectes | DWB Consultants | S. O. |
| Multiple école | 85 000 \$ AMT | Recommissioning | S. O. | Les Consultants XMF S.E.N.C. | S. O. |

Adopté à l'unanimité

6.1.2 Comité tripartite – Projet de réfection de la piscine à l'ÉSRL :

Compte tenu de l'augmentation des coûts anticipés pour la réfection de la piscine, la présidente dit qu'il serait sans doute préférable que la commission scolaire ne s'engage pas dans ce projet tant qu'elle n'aura pas trouvé des ressources supplémentaires pour l'aider à payer sa quote-part du projet.

En réponse aux questions des commissaires, le directeur des ressources matérielles, en collaboration avec la directrice générale, apporte les précisions suivantes :

- la première estimation pour ce projet de partenariat a été faite il y a plusieurs années et les coûts ont depuis augmenté de façon substantielle;
- l'estimation initiale des coûts englobait l'ensemble des travaux requis et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) a calculé sa contribution en fonction des données fournies à ce moment, mais ces coûts ont augmenté avec l'inflation;
- les professionnels qui ont préparé les documents de soumission croyaient que les prix soumissionnés seraient concurrentiels et de l'ordre de 4 300 000 \$. La première estimation remonte à trois ans. En plus de l'inflation, les coûts de construction dans la région de Lachute sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs;
- on parle d'une augmentation de plus de 1 000 000 \$;
- notre commission scolaire devrait utiliser 59 % de son budget AMT pendant trois ans alors que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord n'utiliserait que 41 % de ce budget;
- le budget AMT est basé sur la superficie utilisée par la commission scolaire et le nombre d'élèves inscrits. Par conséquent, la commission scolaire peut uniquement financer ce projet à l'aide de l'allocation de 1 600 000 \$ qu'elle reçoit annuellement;
- la commission scolaire doit obtenir le mandat de demander au MEESR d'augmenter sa quote-part puisqu'elle ne peut pas augmenter sa propre contribution en raison des contraintes budgétaires;
- la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et la MRC d'Argenteuil ont toutes deux décidé d'aller de l'avant avec ce projet.

CC-151104-MR-0030

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-141210-MR-0097 approuvant la nouvelle répartition des coûts du projet à frais partagés pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine de l'école secondaire régionale Laurentian;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a préparé un appel d'offres public et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 octobre 2015;

ATTENDU QUE, conformément à la soumission conforme la plus basse, la nouvelle répartition des coûts inhérents à ce projet de partenariat pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine de l'école secondaire régionale Laurentian est la suivante :

| | Coût initial | Répartition rajustée CC-140226-MR-0079 | Répartition rajustée CC-141012-MR-0097 | Nouveau coût Octobre 2015 | Écart entre le coût initial et le coût en octobre 2015 |
|--|-----------------|---|---|------------------------------|--|
| Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) | 1 639 254,00 \$ | 1 721 317,50 \$ | 1 721 317,50 \$ | 1 721 317,50 \$ | 82 063,50 \$ |
| MRC d'Argenteuil | 655 740,00 \$ | 688 527,00 \$ | 1 080 000,00 \$ | 1 325 860,02 \$ | 670 120,02 \$ |
| Commission scolaire de la Rivière-du-Nord | 491 805,00 \$ | 516 395,25 \$ | 730 000,00 \$ | 994 395,01 \$ | 502 590,01 \$ |
| Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier | 491 805,00 \$ | 516 395,25 \$ | 730 000,00 \$ | 994 395,01 \$ | 502 590,01 \$ |
| TOTAL | 3 278 604,00 \$ | 3 442 635,00 \$ | 4 261 317,50 \$ | 5 035 967,53 \$ | 1 757 363,53 \$ |

ATTENDU QUE l'allocation ne sera disponible que jusqu'au mois de septembre 2016;

ATTENDU QUE le financement externe de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sera réparti sur deux ans dans le budget AMT;

ATTENDU QUE l'acceptation finale de ce projet est conditionnelle à l'approbation de la répartition ci-dessus par tous les corps décisionnels des partenaires financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la nouvelle répartition des coûts inhérents au projet de partenariat pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine de l'école secondaire régionale Laurentian.

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le début des travaux de construction.

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Rejeté à l'unanimité

Le directeur des ressources matérielles quitte la séance.

HEURE : 20 h 31

6.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

6.2.1 États financiers 2014-2015 :

La présidente mentionne que le comité administratif a longuement délibéré des états financiers vérifiés lors de sa réunion du 21 octobre dernier.

Une discussion s'ensuit et la directrice générale, en collaboration avec l'équipe de direction, note ce qui suit :

- les fonds désignés sont des sommes amassées lors d'activités de financement et qui sont destinées à des projets approuvés par le conseil d'établissement. Une école ne peut utiliser ces sommes à d'autres fins que celles désignées;
- les fonds désignés ne font pas partie du budget de fonctionnement d'une école;
- tous les revenus générés durant une année scolaire doivent être dépensés au cours de cette année, sinon ils sont redistribués;
- les allocations sont réparties entre les écoles de la façon la plus équitable possible;
- les fonds désignés sont des sommes reçues ou amassées par une école;
- les sommes amassées peuvent être utilisées durant l'année scolaire en cours ou désignées pour un projet à venir, comme le réaménagement de la cour d'école, un voyage en Europe, etc.;
- les fonds désignés sont prévus par la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., Chapitre I-13.3);
- les sommes perçues pour la location de locaux sont versées au budget de fonctionnement de l'école;

3049

- les sommes perçues par un service de garde doivent servir à son fonctionnement; un service de garde n'est pas censé avoir de surplus;
- une association foyers-école ne fait pas partie de la commission scolaire et a son propre budget de fonctionnement;
- la commission scolaire est dans la dernière phase de la transition vers les principes comptables généralement reconnus (PCGR);
- la question du surplus sera présentée de nouveau à la prochaine réunion des administrateurs à titre de rappel.

En réponse à une question du commissaire Peter MacLaurin, la directrice générale précise que les états financiers vérifiés sont habituellement produits en français seulement, mais elle demandera s'il est possible de les obtenir aussi en anglais.

La commissaire Ailsa Pehi se retire de la séance.

HEURE : 20 h 51

- après les dernières élections scolaires, les montants annuels maximums pouvant être accordés aux commissaires ont été modifiés par décret, d'où la réduction de l'allocation versée à chaque commissaire;
- les conseils d'établissement et le comité de parents reçoivent un petit budget calculé en fonction de l'effectif scolaire de l'école ou du nombre d'élèves inscrits à la commission scolaire;

La commissaire Ailsa Pehi réintègre la séance.

HEURE : 20 h 54

- les comités consultatifs de vérification, des ressources humaines et du transport font partie du comité administratif.

La directrice générale signale qu'elle vérifiera de quelle façon les budgets des conseils d'établissement et du comité de parents sont alloués et fera un compte rendu au conseil par courriel.

Le commissaire Emilio Migliozi se retire de la séance.

HEURE : 20 h 55

La présidente précise que l'allocation de base pour le budget du comité de parents est fixée à 0,75 \$ par élève depuis plusieurs années.

CC-151104-FR-0031

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire de déposer, chaque année, ses états financiers;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. a terminé la vérification des opérations financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 2015-06-30;

ATTENDU QUE conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chapitre I-13.3) un avis public a été donné le 2015-07-08;

ATTENDU QUE les états financiers 2014-2015 préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public démontrent ce qui suit :

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Surplus accumulés au début | 7 363 850,63\$ |
| <u>Exercice</u> | |
| Total des revenus | 154 507 398,46\$ |
| Total des dépenses | <u>154 911 517,49 \$</u> |
| Surplus de l'exercice | (404 119,03) \$ |
| Surplus accumulés à la fin | 6 599 739,60 \$ |

3050

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité de vérification, les **états financiers vérifiés 2014-2015** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 2015-06-30 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés par la directrice générale.

| | |
|---|---|
| CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE : | |
| VOIX POUR : | Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kalitzi, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Ailsa Pehi |
| ABSTENTION : | Dean Dugas |

6.2.2 État des taxes scolaires qui restent dues :

La directrice adjointe des ressources financières présente l'état des taxes scolaires qui restent dues et précise que l'échéance pour le deuxième versement était le 2 novembre. À ce jour, le montant de taxes impayées est d'environ 7 000 000 \$.

En réponse à une question du commissaire Paolo Galati, la directrice adjointe explique qu'une procédure de recouvrement est enclenchée après la date à laquelle le deuxième paiement est exigible. Lorsque tous les autres moyens pour collecter les montants en souffrance ont été épuisés, un dernier avis est expédié avec l'état des taxes dues pour l'année en cours et les années précédentes. Si aucune disposition n'est prise pour liquider cette dette, le compte est confié à un huissier. S'il n'y a aucun bien à saisir, le dossier est retourné à la commission scolaire et un lien est placé sur l'immeuble. Si l'immeuble est vendu, la commission scolaire récupère les sommes qui lui sont dues et le lien est retiré. La commission scolaire radie chaque année des taxes impayées. Tous les frais de recouvrement engagés par la commission scolaire sont ajoutés au compte de taxe.

En réponse à une question du commissaire Peter MacLaurin, la directrice adjointe signale qu'au terme du processus de recouvrement, presque la totalité des montants de taxe dus sont perçus.

CC-151104-FR-0032

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, l'état des taxes scolaires qui restent dues au 3 novembre 2015 qui a été préparé par la directrice du Service des ressources financières pour la directrice générale et dont le montant s'élève à 10 278 845,27 \$.

Adopté à l'unanimité

6.3 SERVICES ÉDUCATIFS

6.1.1 Bon d'achat – École orale de Montréal pour les sourds :

Le directeur général adjoint précise que la proposition qui suit est pour six élèves.

Le commissaire Paolo Galati se retire de la séance.

HEURE : 21 h 02

En réponse à une question de la commissaire-parent Pamala Cripton, la présidente indique que le conseil des commissaires doit prendre la décision relativement au bon d'achat pour les EHDAA qui sont scolarisés à l'extérieur du territoire de la commission scolaire.

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier les services fournis à certains de ses élèves;

3051

ATTENDU QUE la facture pour les services aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2015-2016 s'élève à 156 820,00 \$;

ATTENDU QUE le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) a été consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 156 820,00 \$, reçue de **l'École orale de Montréal pour les sourds** pour les services éducatifs qui seront fournis aux **élèves non intégrés** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2015-2016.

La commissaire-parent Pamala Cipton propose d'amender la proposition en ajoutant « après consultation du comité EHDA ». La commissaire Anne McMullon accepte cet amendement.

CC-151104-ED-0033

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier les services fournis à certains de ses élèves;

ATTENDU QUE la facture pour les services aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2015-2016 s'élève à 156 820,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 156 820,00 \$, reçue de **l'École orale de Montréal pour les sourds** pour les services éducatifs qui seront fournis aux **élèves non intégrés** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2015-2016, après consultation du comité EHDA.

| | |
|---|---|
| CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE : | |
| VOIX POUR : | Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliotzakis, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi |
| ABSTENTION : | Peter MacLaurin, |

6.4.1 Bon d'achat – École Peter-Hall :

La directrice générale adjointe note que la proposition qui suit couvre les frais de vingt-trois élèves.

La commissaire-parent Pamela Cipton propose que la proposition soit amendée en ajoutant « après consultation du comité EHDA ». Le commissaire Peter MacLaurin accepte cet amendement.

CC-151104-ED-0034

ATTENDU QUE l'École Peter Hall fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École Peter Hall expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

3052

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation de la directrice des Services complémentaires, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 547 938,00 \$, toutes taxes comprises, reçue de **l'École Peter Hall** pour les services éducatifs fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2015-2016, après consultation du comité EHDAA.

Adopté à l'unanimité

6.4.2 Bon d'achat – École le Sommet :

Le directeur général adjoint note que la proposition qui suit couvre les frais pour trente élèves.

CC-151104-ED-0035

ATTENDU QUE l'École le Sommet fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École le Sommet expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation de la directrice des Services complémentaires, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 646 320,00 \$, toutes taxes comprises, reçue de **l'École le Sommet** pour les services éducatifs fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2015-2016.

Adopté à l'unanimité

7.0 POINTS D'INFORMATION

7.1 Fondation Sir-Wilfrid-Laurier :

Le commissaire Paolo Galati fait un compte rendu des activités de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier :

- la Fondation est honorée d'avoir fait partie de l'événement Golden Touch;
- la loterie est en cours et il encourage tout le monde à acheter des billets puisque les sommes amassées seront versées aux écoles. Le tirage aura lieu le 9 juin 2016, lors du souper au homard;
- la Fondation répartira la somme de 30 000 \$ entre les écoles dont le projet d'activité de financement aura été retenu. La date limite pour le dépôt des projets est le 6 novembre 2015. Les projets seront ensuite évalués en vue d'une sélection et l'aide financière sera versée avant le congé des fêtes;
- le Gala de janvier se tiendra le 21 janvier 2016 au son du groupe musical Backbeat Showband.

7.2 Rapport des commissaires-parents :

Le commissaire-parent Sergio Di Marco souligne que lors de sa réunion du 1^{er} octobre dernier, le comité de parents a procédé à l'élection des membres de l'exécutif du comité et a examiné ses règles de procédure interne et ses procédures financières.

En réponse aux préoccupations soulevées par la commissaire-parent Pamala Crompton, la présidente signale qu'à titre de représentante du comité EHDAA, elle travaille avec les Services complémentaires et non le comité de parents.

7.3 Rapport de l'ACSAQ :

Ce sujet a été traité au point 4.1.

En réponse à une question de la commissaire Vicky Kalotzakis au sujet du point 5.2 de l'ordre du jour, la présidente explique que le poste de direction adjointe des Services complémentaires n'est plus disponible puisque la directrice des Services complémentaires, qui remplissait auparavant cette fonction, a demandé de retourner à son ancien poste pour des raisons personnelles.

La directrice générale précise qu'avant le début de la séance de ce soir, le comité de sélection d'une direction adjointe des Services complémentaires lui a donné le temps voulu pour déterminer comment procéder pour pouvoir ce poste. Elle fera un rapport au conseil.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse aux questions de Serge-Édouard Jeannot, président de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL), la présidente explique que le poste de direction des ressources financières sera réaffiché puisqu'aucun candidat n'a été retenu lors du processus de sélection. Pour ce qui est du poste de direction adjointe des Services complémentaires, la directrice des Services complémentaires, qui exerçait avant cette fonction, a demandé de reprendre ce poste.

La directrice générale signale que l'AASWL et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) ont été avisés de ce changement avant la séance.

9.0 CORRESPONDANCE

La présidente attire l'attention sur la correspondance comprise au fichier de la séance.

10.0 QUESTIONS DIVERSES

Comme suite aux préoccupations soulevées par le commissaire Peter MacLaurin au sujet de l'article 6.3.4.1 de la politique des frais scolaires exigés des parents : « *Pour le troisième enfant et pour chaque enfant suivant, la moitié des frais sont remboursés* », la présidente signale qu'on ne peut répondre à cette question ce soir, mais que le sujet sera porté à l'ordre du jour de la séance du 25 novembre prochain.

Une discussion s'ensuit et les précisions suivantes sont apportées avec le concours de la Direction générale :

- l'article 6.3.4.1 de la politique n'était pas compris au document qui a été envoyé en consultation;
- l'objectif de la consultation est de recueillir des commentaires, ce n'est pas un processus d'approbation;
- les modifications apportées à une politique devraient toujours être surlignées dans la version présentée pour approbation;
- cet article doit être clarifié le plus rapidement possible;
- il existe une procédure pour modifier une politique;
- la rétroaction fournie était basée sur le document de consultation;
- il n'y a pas deux consultations rapprochées sur une même politique;
- le libellé n'est pas clair et doit être revu.

3054

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 30

PROCHAINE SÉANCE ⇨ ORDINAIRE ⇨ 2015-11-25

JOHANNE BRABANT, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

JENNIFER MACCARONE, PRÉSIDENTE